

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-02-006

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 26

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 février ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ
Baptiste PAIN – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAU
Patrick BOUSSATON – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD – François VENDITTOZZI

1 pouvoir de Monsieur Philippe PELLETIER à Madame Ghislaine GOT

Présents / Membres suppléants

Monsieur Pierre TUAL suppléant de Madame Isabelle COSSON

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Isabelle COSSON (*excusée*)

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ – Julien GOURRAUD
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Philippe PELLETIER (*excusé*)

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

31 janvier 2025

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

31 janvier 2025

Publication (affichage) ou notification du :

11 février 2025



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixant les règles de l'affectation des résultats,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° CS 2024-01-006 du 05 février 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Vu la délibération n° CS 2024-03-039 du 23 septembre 2024 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n° CS 2024-04-059 du 16 décembre 2024 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération n° CS 2025-01-001 du 16 janvier 2025 approuvant la décision modificative n°1,

Vu le compte financier unique 2024,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 présentés ci-dessous,

SECTION	Résultats antérieurs reportés	Opérations de l'exercice			Résultat global	Restes à réaliser		Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
Investissement	6 719 713,52	14 892 396,22	16 435 438,70	1 543 042,48	8 262 756,00	13 344 444,96	0,00	-5 081 688,96
Fonctionnement	881 479,60 €	33 929 894,36	29 908 713,42	-4 021 180,94	-3 139 701,34			-3 139 701,34
TOTAUX	7 601 193,12	48 822 290,58	46 344 152,12	-2 478 138,46	5 123 054,66	13 344 444,96	0,00	-8 221 390,30

**Le Comité Syndical, ayant délibéré sur le Compte financier unique de l'exercice 2024,
25 membres présents, 26 membres votants,
2 abstentions (Martine BOUTET et François VENDITTOZZI), 24 pour,**

- Constate que le compte financier unique présente les résultats suivants :

- Résultat global de la section de fonctionnement **Déficit** **- 3 139 701,34 €**

Résultat de l'exercice	Déficit	- 4 021 180,94 €
Résultat antérieur reporté	Excédent	881 479,60 €

- Solde d'exécution de la section d'investissement **Déficit** **- 5 081 688,96 €**

Résultat global	Excédent	8 262 756,00 €
Restes à réaliser dépenses		- 13 344 444,96 €

- Approuve l'affectation du résultat conformément à la présentation ci-dessous :

Résultat d'investissement reporté :

Compte 001 en recette d'investissement : 8 262 756,00€

Résultat de fonctionnement reporté :

Compte 002 en dépense de Fonctionnement : 3 139 701,34€



